

(A)

(N° 170.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1837.

Augmentation du personnel du tribunal de première instance d'Anvers.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Divers rapports m'ont été adressés récemment par les autorités judiciaires pour me signaler l'insuffisance du personnel du tribunal de première instance d'Anvers.

Cette insuffisance est devenue telle qu'elle entrave l'administration régulière de la justice dans l'arrondissement de ce siège.

Dans cet état de choses, j'ai cru ne pouvoir attendre le résultat de l'examen du projet de loi relatif à l'organisation judiciaire, dont les Chambres sont saisies, et devoir dès à présent leur proposer d'augmenter d'un juge le personnel du tribunal d'Anvers.

C'est afin de satisfaire à cette nécessité que j'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à vos délibérations, au nom du Roi, le projet de loi qui accompagne le présent exposé des motifs.

Le Ministre de la Justice,

ALP. NOTHOMB.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter, en
Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont
la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le personnel du tribunal de première instance d'Anvers,
tel qu'il a été fixé, en dernier lieu, par la loi du 15 juin 1849,
est augmenté d'un juge.

Donné à Laeken, le 18 avril 1887.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

ALP. NOTHOMB.
